

# GUIDE PRATIQUE D'ORGANISATION D'ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS

## COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

### 1- Règles administratives générales et régionales

En Communauté Française de Belgique, la circulaire 1255 du Ministère de la Communauté française en date du 12 octobre 2005 organise les activités extérieures en Communauté française de Belgique. Celle-ci est annexée.

**Annexe** : La circulaire 1255 du Ministère de la Communauté française de Belgique.

Les échanges de classe sont plutôt basés sur la bonne volonté des enseignants et des élèves. Ainsi, les échanges reposent souvent sur des initiatives privées d'enseignants amis (autres communautés, autres pays), amitié de longue date ou connaissance faite lors d'un séminaire ou une autre rencontre. Mais on se heurte souvent à la direction pour qui des échanges ne sont pas nécessairement utiles et cela perturbe le bon fonctionnement de l'école.

Toutefois, quelques consignes sont à respecter dans le cadre des activités parascolaires.

- Avertir la direction de toute activité qui pourrait modifier la grille horaire : une sortie par exemple.

- L'autorisation pour un voyage de plus d'un jour doit être demandée à la Communauté Française au moins 1 mois avant le voyage. Ainsi, le chef d'établissement (et le visa du pouvoir organisateur si l'échange est organisé dans le cadre d'un enseignement subventionné) doit faire la demande au moins un mois avant le départ au Service des affaires pédagogiques (si dans le cadre de l'enseignement officiel) ou au Service général de l'enseignement secondaire (si dans le cadre de l'enseignement subventionné).

Il existe deux type de voyages scolaires : les classes de dépaysement (cours organisés) durent de 5 à 15 jours maximum et les activités extérieures (pas de cours organisés) de 1 à 4 jours de classe (aller-retour) maximum.

Pour avoir l'autorisation de l'administration, tout projet doit contenir les informations suivantes :

- le lieu de séjour
- les motifs pédagogiques du voyage
- le taux d'encadrement et les noms de toutes les personnes qui accompagnent
- le taux de participants par classe

L'inspection et le vérificateur doivent être avertis 10 jours avant (il est préférable de les avertir assez tôt).

La direction doit être avertie de toute personne étrangère introduite à l'école, celle-ci doit être présentée à la direction. Idem pour les stagiaires, le professeur ne peut pas seul prendre une décision : toute autorisation est donnée par la direction.

Tout courrier pour les parents ou les élèves doit être vu par la direction avant distribution. Toute activité doit être annoncée par écrit aux parents, accompagnée d'un talon d'inscription mentionnant « J'autorise » ou « Je n'autorise pas ».

Pour toute sortie les élèves doivent être encadrés par deux adultes au moins (en cas d'accident). Idéalement deux professeurs accompagnent 30 élèves, et au-delà, un professeur supplémentaire par tranche de 15 élèves (norme de la Communauté Française). Ainsi, pour l'encadrement de 1 à 25 élèves : 2 professeurs ; de 26 à 40 élèves : 3 professeurs ; de 41 à 55 élèves : 4 professeurs... Attention, les temps libres sont à limiter puisque les élèves doivent être accompagnés.

Pour toute sortie de classe les élèves doivent représenter 90 % du nombre d'élèves en classe. - Les parents doivent être avertis des temps libres non surveillés, pour lesquels ils doivent donner l'autorisation (signature pour accord). Les professeurs sont responsables pendant la durée du voyage.

Si un des élèves n'est pas au rendez-vous lors du départ, un professeur attendra sur place pour récupérer l'élève et avertira l'école.

Une sortie scolaire s'avère toujours utile pour les élèves dans l'apprentissage d'eux-mêmes, des autres et de la vie tout simplement, mais l'activité doit toujours être claire et définie.

Une circulaire définitive à ce propos entrera en vigueur dès fin juin et sera d'application dès l'année scolaire 2006/2007. Celle-ci sera publiée sur le site : [www.enseignons.be](http://www.enseignons.be)

### **Deux articles à ce sujet peuvent être consultés :**

[www.enseignons.be/actualites/pedagogique/index.php/2006/04/04/56-les-voyages-scolaires-la-suite](http://www.enseignons.be/actualites/pedagogique/index.php/2006/04/04/56-les-voyages-scolaires-la-suite)

[www.enseignons.be/actualites/pedagogique/index.php/2006/02/04/19-voyages-scolaires-necessite-d-une-reglementation](http://www.enseignons.be/actualites/pedagogique/index.php/2006/02/04/19-voyages-scolaires-necessite-d-une-reglementation)

Dans les écoles catholiques, l'autorisation concernant une sortie est accordée par la Direction de l'établissement.

Règlement sur les sorties de classe : [www.ecl.be](http://www.ecl.be)

## **2- Conseils généraux pour organiser des projets de classe**

Il est possible de se procurer la brochure « Petit Guide du voyage scolaire » auprès de la Communauté Française (indication de préparation, évaluation et documents d'autorisation, de bonne conduite, constitution d'une trousse de toilette de base...).

Le calendrier scolaire et la réglementation sont consultables sur les sites Internet suivants : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) - [www.segec.be](http://www.segec.be)

L'enseignement en Belgique est obligatoire jusqu'à 18 ans (enseignement général, technique, professionnel ou apprentissage). Les enfants peuvent fréquenter les classes maternelles dès l'âge de deux ans et demi (3 classes). L'enseignement primaire comporte 6 années (6 à 12 ans), comme l'enseignement secondaire (12 à 18 ans : 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> degré, chaque degré couvrant 2 années). Puis, arrive l'enseignement supérieur de deux types : court (non-universitaire) et long (universitaire).

Le système scolaire belge est complexe, il y a des écoles du réseau officiel : de la Communauté Flamande, de la Communauté Française, de la Communauté Germanophone, des écoles communales, provinciales, de la ville et des écoles du réseau libre : des écoles confessionnelles, souvent catholiques....

L'enseignement étant communautarisé, chaque communauté a son ministre de l'enseignement avec son cabinet et son personnel, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques différents. Les enseignants de tous les réseaux sont payés par les Communautés.

Les programmes scolaires ne sont pas identiques d'une communauté à l'autre, ni d'un réseau à l'autre, il y a des différences aussi en ce qui concerne l'enseignement des langues.

Pour toute question sur l'enseignement en Belgique, vous pouvez consulter les sites Internet figurant dans le chapitre : Où trouver les réponses aux questions les plus fréquentes.

La question religieuse ne se pose pas chez nous lors d'échange de classes. Tous les sujets de la vie quotidienne peuvent être abordés.

### 3- Financement des projets

De manière générale, il faut limiter les frais pour les élèves, car dans la plupart des cas, aucune aide financière n'est accordée par les établissements, sauf certaines écoles où une association de parents ou une amicale participe aux frais.

Différentes bourses de financement existent :

- ⇒ Structurer et favoriser les échanges entre les trois communautés belges
- ⇒ Pour l'enseignement primaire et secondaire : Fondation Roi Baudouin et Fonds Prince Philippe : [www.fonds-prince-philippe.org](http://www.fonds-prince-philippe.org) et [www.fonds-prince-philippe.org/website/fr/resources/Klavertje3\\_FR2005.pdf](http://www.fonds-prince-philippe.org/website/fr/resources/Klavertje3_FR2005.pdf). Celui-ci entend favoriser le dialogue entre les 3 communautés du pays.
- ⇒ Projet « Trèfle » entre les trois régions linguistiques du pays, permet des échanges de classes à tous les niveaux entre les trois communautés belges : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

#### Contact :

Centre de formation Roi Baudouin

Tel : 0032(0)270233065

Fax : 0032(0)270233727

Vous trouverez toutes les conditions à remplir pour participer au projet « Trèfle » : [www.enseignement.be/prof/espaces/fondam/disciplines/langues/ech\\_ling.asp](http://www.enseignement.be/prof/espaces/fondam/disciplines/langues/ech_ling.asp)

-« Tritec » veut encourager des écoles de l'enseignement technique et professionnel à réaliser des projets intercommunautaires basés sur leur curriculum scolaire. Ce projet complète le projet « Trèfle ».

Concernant les échanges entre les trois communautés pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères : la circulaire N°23 du 25/05/2002

[www.adm.cfwb.be/upload/docs/151\\_20020614\\_104014.doc](http://www.adm.cfwb.be/upload/docs/151_20020614_104014.doc)

« Trois + » encourage les échanges, les rencontres et le dialogue entre des groupes de citoyens des différentes communautés : [www.monarchie.be](http://www.monarchie.be)

- Les échanges de classes entre les cinq régions de l'Euregio Meuse-Rhin.

Il s'agit d'échanges de 2 ou 3 ou 4 ou 5 partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin, de jours séparés ou regroupés, soit en logement en famille (cela est devenu difficile actuellement du fait du nombre très faible de familles d'accueil) ou à un endroit commun. Ces projets peuvent être financés par les bourses Carolingua.

Prix de littérature des étudiants de l'Euregio Meuse-Rhin : [www.euregio-mr.org/emr\\_site/site\\_fr/topnews\\_entries/literaturpreis.php](http://www.euregio-mr.org/emr_site/site_fr/topnews_entries/literaturpreis.php) ; Flyer :

[www.literaturbuero-emr.de](http://www.literaturbuero-emr.de)

Des projets de jours séparés sont également possibles (une fois dans chaque école et une fois à l'extérieur). D'autres regroupent deux ou trois jours, on ne peut quitter l'école que quatre jours ouverts sinon une dérogation est nécessaire.

Pour tout renseignement sur l'Euregio Meuse-Rhin, consultez les sites suivants : [www.euregio-mr.org/emr\\_site/site\\_de/initiativen\\_entries/sprachenstrategie.php](http://www.euregio-mr.org/emr_site/site_de/initiativen_entries/sprachenstrategie.php) ou contactez : [astridhannes@euregio-mr.nl](mailto:astridhannes@euregio-mr.nl)

Les Programmes Erasmus, Lingua, Leonardo, Grundvig, Comenius, Socrates : communs à tous les projets européens. Vous trouverez tous les renseignements sur ce **programmes européens** sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/programmes_fr.html)

**Cellule Socrates** : <http://www.cfwb.be/socrates/socrates.html>

**Pour l'enseignement supérieur** : [www.fef.be](http://www.fef.be)

**Agence Erasmus** : Tel : 0032(0)65373666 ou 373761

**Sites universitaires :** [www.fundp.ac.be](http://www.fundp.ac.be) ; [www.ulg.ac.be](http://www.ulg.ac.be) ; [www.ucl.ac.be](http://www.ucl.ac.be) ; [www.ulb.ac.be](http://www.ulb.ac.be)

#### **4- Exemples de projets existants et bourse de coopération**

Il n'y a pas d'organisme qui centralise ces échanges et il n'existe aucune statistique à propos des échanges de classe en Belgique. Les enseignants belges travaillent donc avec différents organismes : le Centre d'animation en Langues, Action Langues, Euregiomag, le Goethe Institut, la Talenacademie, le Forem, l'IFB Saarbarg... et c'est ainsi que les contacts entre les personnes concernées (enseignants, établissements...) sont pris, mais tout cela repose sur du travail volontaire, de l'investissement personnel en terme de préparation.

#### **Bourses de coopération :**

Pour rechercher des correspondants, selon le thème de leurs travaux, un site Internet : [www.restode.cfwb.be](http://www.restode.cfwb.be)

#### **Le programme Schuman**

Propose une possibilité d'échange pour les jeunes de la Communauté francophone de 2ème et 3ème du secondaire (13/14ans), dans le cadre de la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Palatinat et Communauté française et germanophone.

La durée de l'échange est de un mois (deux semaines de manière consécutive) : les élèves séjournent deux semaines dans leur famille et leur établissement d'accueil, puis deux semaines dans les familles et établissements scolaires de la région partenaire.

Les dossiers de candidatures peuvent être imprimés ou téléchargés depuis le site de la Communauté française : <http://www.dri.cfwb.be/schuman.asp>. Attention aux dates limites de candidature figurant sur la « fiche d'information » à télécharger à la même adresse.

#### **Circulaire ministérielle :**

[http://www.adm.cfwb.be/fr/index.php?m=doc\\_view&do\\_id=1207](http://www.adm.cfwb.be/fr/index.php?m=doc_view&do_id=1207)

Tous les renseignements sur le Programme Schuman :

<http://users.skynet.be/vervierslangues>

<http://users.skynet.be/commissionalphaverviers>

#### **Contact :**

Action Langues Verviers  
Place Général Jacques 5  
B- 4800 Verviers  
087/ 22 84 09

Jumeler sa classe, son école électroniquement avec une autre classe/école d'un autre pays de l'UE : [www.etwinning.be](http://www.etwinning.be)

e-Twinning/e-Jumelage : [www.enseignement.be/prof/dossiers/etwinning/index.asp](http://www.enseignement.be/prof/dossiers/etwinning/index.asp)

#### **5- Où trouver les réponses aux questions les plus fréquentes**

Ci-dessous, des sites concernant l'organisation politique de la Belgique fédérale et des informations générales :

Portail fédéral de la Belgique : [www.belgium.be](http://www.belgium.be)

[www.explorateur.net/belgique/belgique.html](http://www.explorateur.net/belgique/belgique.html)

[www.idearts.com/city/index.htm](http://www.idearts.com/city/index.htm)

[www.annubel.com/belgique.html](http://www.annubel.com/belgique.html)

[www.webelge.be/belgique\\_decouverte.html](http://www.webelge.be/belgique_decouverte.html)

[www.diplomatie.be/belgium/belgiumdetail.asp?TEXTID=10447](http://www.diplomatie.be/belgium/belgiumdetail.asp?TEXTID=10447)

[www.eurobru.com/poli10.htm](http://www.eurobru.com/poli10.htm)

[www.175-25.be](http://www.175-25.be)

[www.arbitrage.be](http://www.arbitrage.be)

[fr.wikipedia.org/wiki/Politique\\_de\\_la\\_Belgique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_de_la_Belgique)

[fr.wikipedia.org/wiki/Repartition\\_des\\_competences\\_dans\\_la\\_Belgique\\_federale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Repartition_des_competences_dans_la_Belgique_federale)

[fr.wikipedia.org/wiki/Communautes\\_de\\_Belgique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Communautes_de_Belgique)

L'enseignement en Belgique :

[www.ligue-enseignement.be](http://www.ligue-enseignement.be)

[www.europschool.net/francais/rubriques/ressources/belgique/pagesq01.html](http://www.europschool.net/francais/rubriques/ressources/belgique/pagesq01.html)

[www.agers.cfwb.be](http://www.agers.cfwb.be)

[www.tfq.ulaval.ca/Axl/europe/belgiqueetat-loi63.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/Axl/europe/belgiqueetat-loi63.htm)

<http://users.swing.be/aped/Dossiers/D0013BelgHistEns.html>

<http://users.swing.be/aped/Dossiers/D0011Belgique.html>

[www.arianet.irisnet.be](http://www.arianet.irisnet.be)

E-language learning Academy : [www.ella.be](http://www.ella.be)

<http://education.deboeck.com>

Sites de la Communauté Française : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be); [www.cfwb.be](http://www.cfwb.be);  
[www.cfwb.be/presentation/communaute/pg02.html](http://www.cfwb.be/presentation/communaute/pg02.html)

Sites de la Communauté Germanophone : [www.dglive.be](http://www.dglive.be) ; [www.learnbox.be](http://www.learnbox.be)

Site de l'enseignement catholique : [www.segec.be](http://www.segec.be)

Découvrir les institutions belges, le patrimoine culturel, les parcs... de Belgique :

[www.gratos.be/belgium](http://www.gratos.be/belgium)

<http://membres.lycos.fr/abcbelgique>

Exemples de projets existants : [www.courriere.be](http://www.courriere.be)

Des organismes en langues aident les professeurs et les élèves de tous niveaux et tous réseaux :

**Centre d'Animation en Langues** : [www.animationlangues.be](http://www.animationlangues.be)

**Action Langues Verviers (ALV)** : <http://users.skynet.be/vervierslangues>

**EUREGIOMAG** : professeur de langues de l'Euregio Meuse-Rhin : activités reprises sur le site précédent d'ALV.

**Talenacademie Maastricht** : [www.talenacademie.nl](http://www.talenacademie.nl)

**Goethe Institut Bruxelles** : [www.goethe.org](http://www.goethe.org) ou [www.goethe.de](http://www.goethe.de)

**Forem** : [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

**Association pour la Promotion de l'Allemand (APAW) à Namur** : site des **Facultés Notre-Dame de Namur** : <http://www.fundp.ac.be/>

Informations générales sur l'Europe destinées aux enseignants :

Réseau d'information **Europe Direct** : [www.europedirect-bw.be/enseignants.html](http://www.europedirect-bw.be/enseignants.html)

**Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe** : [www.cvce.lu](http://www.cvce.lu)

**Si vous constatez une inexactitude ou une information dépassée, n'hésitez pas à la signaler au Centre européen Robert Schuman soit par courriel ([centre-robert-schuman@wanadoo.fr](mailto:centre-robert-schuman@wanadoo.fr)), soit par télécopie au +33 (0)387.60.14.71, soit par téléphone au +33 (0)387.60.10.15. D'avance merci pour votre aide précieuse à maintenir à jour cette documentation collective.**